



PROCÈS-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

---

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le lundi 4 mars à 19 h à l'école Notre-Dame-de-Montjoie, située au 138 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents :

Maire Mario Côté	
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Stéphanie Deschênes, adjointe à la direction, en remplacement de madame Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres présents forment le quorum.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2024-03-055

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024**

2024-03-056

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2024.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que présenté.



### 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2024 et résumé

2024-03-057

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 février 2024.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2024 et que le procès-verbal de la séance soit accepté avec les modifications demandées.

Monsieur le maire Mario Côté fait un bref résumé des points discutés lors de cette séance.

### 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19 h 07 et se termine à 19 h 30.

Les points discutés sont les suivants:

- Passage du Racinoscope au virtuel;
- État des chemins de gravier.

### ADMINISTRATION

#### 5.1 Liste des comptes à payer au 29 février 2024

2024-03-058

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de quatre cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-trois dollars et vingt-quatre cents (481 863,24 \$); couvrant la période du 1er au 29 février 2024, soit adoptée.

### 6. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances reçues au mois de février 2024 est remise aux membres du conseil.

### RÈGLEMENTS

#### 7.1 Adoption du règlement numéro 382-02-2024 remplaçant le règlement numéro 280-01-2017 interdisant l'épandage durant certains jours

2024-03-059

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a le droit d'interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certains jours et qu'elle désire se prévaloir de cette disposition en ce qui concerne la réglementation de l'épandage;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le règlement numéro 280-01-2017;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 26 février 2024;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents:



### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2**

Le présent règlement remplace le règlement numéro 280-01-2017 interdisant l'épandage durant certains jours.

### **Article 3**

La Municipalité de Racine interdit l'épandage de déjections animales, boues d'épuration ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers durant les jours suivants :

22 et 23 juin 2024

31 août 2024

### **Article 4**

Dans le cas où les événements prévus aux dates susmentionnées seraient annulés, l'interdiction d'épandage sera levée par le biais d'un avis public donné par la directrice générale de la Municipalité et affiché aux endroits prévus par la Loi, soit le bureau municipal et le panneau à l'entrée du chemin des Baies.

### **Article 5**

Toute personne qui procède à un épandage non autorisé ou toute personne qui, de quelque manière que ce soit, influence ou incite quelqu'un à procéder à un épandage non autorisé commet une infraction.

### **Article 6**

Quiconque commet une infraction est passible d'une amende maximale de mille dollars (1 000 \$) pour une première infraction s'il est une personne physique et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) s'il est une personne morale. Pour une récidive, l'amende maximale est de deux mille dollars (2 000 \$) s'il est une personne physique et de quatre mille dollars (4 000 \$) s'il est une personne morale.

### **Article 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

## **RÉSOLUTIONS**

### **8.1 Adoption du rapport annuel de la Régie intermunicipale de protection des incendies de Valcourt**

2024-03-060

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être transmis au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC au plus tard le 31 mars 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:



D'adopter le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la municipalité de Racine pour l'année 2023;

DE faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François accompagnée d'une copie certifiée de la présente résolution;

DE faire parvenir à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt une copie certifiée de la présente résolution.

## **8.2 Inscription d'un droit de préemption**

2024-03-061

ATTENDU QUE l'article 5 du Règlement (360-12-2022) sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire prévoit que c'est par résolution que le conseil doit désigner un immeuble affecté par celui-ci;

ATTENDU QUE la Municipalité pourrait avoir un intérêt à acquérir des immeubles pour l'une ou l'autre des fins municipales énoncées à l'article 4 du règlement ci-haut mentionné;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ASSUJETTIR les lots 1 826 278, 1 826 279, 1 826 280, 1826 281, 1 826 282, à un droit de préemption suivant les modalités prévues aux articles 5 et suivants du Règlement (360-12-2022) sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire;

DE MANDATER ET D'AUTORISER le maire et la directrice générale, et ils sont par la présente mandatés et autorisés, afin de donner suite à cette résolution, y compris l'octroi de contrat pour des services professionnels afin de faire inscrire les droits de préemption, dans la mesure et suivant les dispositions des règlements en vigueur en pareille matière.

## **8.3 Lettre d'entente - Direction générale et contrat par intérim**

Le point est reporté à la fin de la séance

## **8.4 Autorisation du paiement numéro 2 et de la facture 331 - Travaux du centre communautaire**

2024-03-062

ATTENDU QUE les travaux du centre communautaire sont en cours ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Alain Lizotte Construction inc. nous a fait parvenir la demande de paiement numéro 2 ainsi que la facture 331 pour lesdits travaux ;

ATTENDU QUE les firmes Archi Tech Design et Côté-Jean et associés, mandatées par la Municipalité, ont fait leurs recommandations pour le paiement de la demande numéro 2, au montant total de trois cent quinze mille cinq cent soixante et un dollars et quarante-quatre cents (315 561,44 \$) incluant les taxes applicables ;

ATTENDU la facture 331 de l'entrepreneur Alain Lizotte Construction inc. pour des portes et fenêtres;

ATTENDU la nécessité d'acquitter la facture susmentionnée dans le cadre de la reddition de comptes pour le Fonds canadien de revitalisation des communautés;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QUE la Municipalité fasse le paiement de la demande numéro 2 à l'entrepreneur Alain Lizotte Construction inc., au montant total de trois cent quinze mille cinq cent soixante et un dollars et quarante-quatre cents (315 561,44 \$) incluant les taxes applicables ;

QUE la Municipalité fasse le paiement de la facture numéro 331 à l'entrepreneur Alain Lizotte Construction inc., au montant total de soixante-dix-sept mille quatre cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-douze cents (77 429,92 \$) incluant les taxes applicables.

### **8.5 Approbation - Demande de changement numéro 10 en architecture - Centre communautaire**

2024-03-063

ATTENDU les travaux en cours au centre communautaire;

ATTENDU la proposition originale d'utiliser comme revêtement de sol du bois d'ingénierie dans la grande salle multifonctionnelle;

ATTENDU les usages multiples de cette salle, y compris salle de danse et gymnase (pour au moins deux autres années);

ATTENDU la nécessité d'avoir un revêtement répondant aux besoins mentionnés plus haut;

ATTENDU QUE le bois franc est le meilleur choix pour répondre à ces besoins;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise l'ordre de changement en architecture numéro 15 visant le changement du revêtement de plancher de la salle multifonctionnelle pour du bois franc, pour un montant additionnel de 73 116,87 \$ excluant les taxes applicables.

### **8.6 Reddition de comptes finale - Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)**

2024-03-064

ATTENDU QUE la Municipalité doit compléter une reddition de comptes finale pour le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues, comme mentionné au document du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités du Programme qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale confirmée par la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale au montant de 104 585 \$ pour la rénovation des bâtiments municipaux dans le cadre du programme susmentionné;

QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités du Programme et s'engage à respecter l'ensemble de ces dernières s'appliquant à elle;

QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit mandatée pour effectuer le rapport final.

### **8.7 Signature - Convention d'aide - Internet haute vitesse**

2024-03-065

ATTENDU l'Opération haute vitesse, lancée en 2021 par le gouvernement du Québec;



ATTENDU l'implication financière de la Municipalité lors de cette opération;

ATTENDU la convention d'aide financière relative aux dépenses relatives à l'Opération haute vitesse;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer la convention d'aide financière afin de compenser les dépenses encourues par la Municipalité;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise monsieur le maire, Mario Côté, et madame Stéphanie Deschênes, adjointe à la direction, à signer la convention d'aide financière relative à l'Opération haute vitesse;

### **8.8 Achat de défibrillateurs**

2024-03-066

ATTENDU les délais ambulanciers importants partout au Québec, y compris dans le Val-Saint-François;

ATTENDU QUE les défibrillateurs externes automatisés (DEA) sont reconnus pour augmenter les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer les deux défibrillateurs sur le territoire de la Municipalité, qui arrivent à la fin de leur vie utile;

ATTENDU QU'il y a lieu de rajouter de nouveaux défibrillateurs sur le territoire de la Municipalité, notamment au lac Brompton;

ATTENDU QU'il y a également lieu de se procurer des cabinets chauffés pour les emplacements plus isolés;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité fasse l'acquisition de six (6) défibrillateurs et de deux (2) cabinets chauffés auprès de Cardio Choc pour une somme de 11 065 \$.

### **8.9 Mandat de caractérisation de fosses septiques**

2024-03-067

ATTENDU certaines installations sanitaires vieillissantes, notamment dans le secteur du lac Brompton;

ATTENDU la nécessité de faire la vérification desdites installations;

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues;

ATTENDU QUE le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité octroie le mandat de caractérisation des fosses septiques au COGESAF pour un montant de 11 910 \$.

### **8.10 Mandat – Acte de vente – Lot 3 965 818**

2024-03-068



ATTENDU le centre communautaire de Racine, sis sur le lot 3 965 818;

ATTENDU l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie, sise sur le lot voisin 3 966 544;

ATTENDU la résolution numéro 2022-04-480 donnant l'appui de la Municipalité au projet d'agrandissement, même si cela devait se faire sur une parcelle de son terrain;

ATTENDU QUE, suite à l'arpentage dudit terrain, il y a lieu de préparer les documents relatifs à la vente de la parcelle visée;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité mandate Me Audrey Viens, du bureau Marier & Viens notaires, pour préparer l'acte de vente du lot 3 965 818 au Centre de services scolaire des Sommets.

### **8.11 Octroi de contrat pour la mise en forme des surfaces de roulement en matériaux granulaires**

2024-03-069

ATTENDU QUE la Municipalité octroie annuellement un mandat de mise en forme des surfaces de roulement en matériaux granulaires;

ATTENDU QUE le tout se fait dans le cadre de l'entretien des chemins de la Municipalité;

ATTENDU QUE, suite à un appel d'offres sur invitation, les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues;

- LG Excavation à 145 \$ de l'heure;
- Transport-Excavation Jocelyn Ménard inc. à 175 \$ de l'heure;
- Nivelage Stéphane Beauchemin à 184 \$ de l'heure;

ATTENDU QUE LG Excavation est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité octroie le mandat de mise en forme des surfaces de roulement en matériaux granulaires à LG Excavation pour un montant de 145 \$ de l'heure excluant les taxes.

### **8.12 Octroi de contrat pour les travaux de remplacement de ponceaux et réfection du terrain situé au 158 route du 1er-Rang, à Racine.**

2024-03-070

ATTENDU les dommages importants qu'ont subis les trois (3) ponceaux du 158, route du 1<sup>er</sup>-Rang;

ATTENDU la nécessité de remplacer lesdits ponceaux de ce terrain et d'y effectuer certaines réparations;

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues;

ATTENDU QUE Yves Fontaine & Fils Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité octroie le mandat de travaux de remplacement de ponceaux et réfection du terrain situé au 158 route du 1<sup>er</sup>-Rang, à Racine à Yves Fontaine & Fils Inc. pour un montant de 23 450 \$ excluant les taxes.



2024-03-071

### **8.13 Octroi de contrat pour le balayage de rue**

ATTENDU le balayage de rue effectué annuellement au printemps;

ATTENDU les demandes de prix faites par la Municipalité;

ATTENDU QUE seul Myrroy a présenté une offre de services;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité octroie le mandat de balayage de rue à Myrroy pour un montant de 9 978,80 \$ excluant les taxes.

2024-03-072

### **8.14 Octroi de contrat pour l'abat-poussière**

ATTENDU l'épandage d'abat-poussière fait annuellement,

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues;

ATTENDU QUE Somavrac est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité octroie le mandat d'abat-poussière à Somavrac pour un montant de 57 786,12 \$ excluant les taxes.

2024-03-073

### **8.15 Résolution - Contribution au Trio étudiant Desjardins**

ATTENDU la participation de la Municipalité au Programme Trio Desjardins au cours des années précédentes;

ATTENDU le renouvellement du Programme en 2024;

ATTENDU le succès du Programme à chaque année;

Il est proposé par madame Lilian Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité contribue au Programme Trio Desjardins 2024 pour deux étudiants, pour un montant total de 680 \$.

2024-03-074

### **8.16 Appui - Fonds des projets structurants - Val-Ouest**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet «Consolidation de la structure administrative» du Groupe Média Val-Ouest;

ATTENDU QUE le conseil le considère conforme à sa réglementation, recevable et bénéfique pour sa population ;

ATTENDU QUE le conseil a eu la possibilité de se prononcer sur les sommes et responsabilités municipales lui incombant et accepte de les prendre en charge;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine appuie la demande du Groupe Média Val-Ouest pour son projet « Consolidation de la structure administrative » pour une demande de soutien financier



de vingt mille dollars (20 000 \$) au *Fonds de soutien aux projets structurants* de la MRC du Val-Saint-François.

### **8.17 Appui au Projet pilote de Centrale de prêt d'équipements de vélo dans le Val-Saint-François**

2024-03-075

ATTENDU QUE le territoire du Val-Saint-François a accepté d'être au cœur d'un projet pilote de mise en place d'une centrale de prêt d'équipements facilitant la pratique d'activité physique et de plein air, coordonné par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie ;

ATTENDU QUE ce projet pilote est réalisé notamment en partenariat avec le CIUSSSE de l'Estrie, le centre de services scolaires des Sommets, la Maison de la Famille Les Arbrisseaux, la MRC du Val Saint-François, Action Sport vélo et les villes de Richmond et Windsor ;

ATTENDU QUE ce projet pilote a été rendu possible grâce à une mesure du ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE l'objectif de doter le Val-Saint-François d'une flotte de vélos et d'accessoires connexes est de favoriser la pratique du cyclisme en prêtant les équipements aux membres de la communauté (municipalités, organismes, écoles, citoyens et citoyennes) ;

ATTENDU QUE cette flotte est gérée par la Maison de la Famille Les Arbrisseaux à Windsor et qu'elle sera mise à la disposition de l'ensemble des organismes et municipalités sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU QUE grâce à l'existence de cette flotte, un organisme (ex. : un camp de jour ou une école) ou une municipalité pourra dès le printemps 2024 emprunter différents équipements pour une période donnée afin de réaliser des sorties ou des activités à vélo ;

ATTENDU QUE deux remorques fermées (dimensions de 8,5' x 14' et poids nominal brut de 7000 lbs) sont mises à la disposition de la centrale afin de permettre de transporter les différents équipements, mais qu'aucun véhicule et aucune ressource humaine n'est affecté au projet pilote afin d'en effectuer le transport et le déplacement sur le territoire de la MRC.

ATTENDU QUE les municipalités détiennent des véhicules et ressources humaines pouvant contribuer au soutien du projet en acceptant d'allouer des ressources pour le transport de la flotte pour des activités sur le territoire ;

Il est proposé par madame Lilian Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

le conseil de la municipalité accepte de collaborer au projet de prêt d'équipement de vélo en

- transportant à ses frais la flotte d'équipements pour les activités et les événements sur le territoire de sa municipalité lorsqu'un organisme en fait la demande ;
- mettant sur pied une entente de services avec les municipalités avoisinantes afin de transporter la flotte d'équipements pour les activités et les événements lorsqu'un organisme sur le territoire de ces municipalités en fait la demande ;
- identifiant une personne-ressource de la municipalité à contacter pour le transport de la flotte d'équipements et en transmettant son nom et ses coordonnées à Marie-Josée Laforge, coordonnatrice du réseau cyclable et à Marie-Claude Tardif, directrice de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux;
- contribuant à promouvoir le projet auprès des publics cibles concernés.

### **8.18 Autorisation - Dépôt d'une demande au Programme d'assistance financière aux célébrations locales pour la Fête nationale**

2024-03-076

ATTENDU les festivités de la Fête nationale prévues pour le 23 juin 2024;



ATTENDU l'implication de la Municipalité au sein du comité bénévole;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer une demande auprès du Programme d'assistance financière aux célébrations locales pour la Fête nationale;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise madame Stéphanie Deschênes, adjointe à la direction, à déposer une demande auprès du Programme d'assistance financière aux célébrations locales pour la Fête nationale.

#### **8.19 Inscription de la Municipalité à Intergénération Québec**

2024-03-077

ATTENDU l'implication de la Municipalité dans les processus Municipalité amie des aînés (MADA) et Municipalité amie des enfants (MAE);

ATTENDU l'organisme Intergénération Québec, dont la mission vise à favoriser le rapprochement entre les générations pour le développement d'une société ouverte, inclusive et solidaire;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité d'être membre de cet organisme;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine devienne membre d'Intergénération Québec;

QUE la Municipalité de Racine s'acquitte de la cotisation annuelle de 50 \$.

#### **8.20 Inscription au congrès annuel de la FQM - 2024**

2024-03-078

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités tiendra son congrès annuel du 26 au 28 septembre 2023 à Québec;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité autorise l'inscription du maire, monsieur Mario Côté, et des membres du conseil, monsieur André Courtemanche et madame Lilian Steudler, au congrès annuel 2024 de la Fédération québécoise des municipalités;

QUE la Municipalité défraie les coûts liés à ces inscriptions conformément au règlement en vigueur.

#### **8.21 Demande d'aide financière - Politique d'aide aux entreprises**

2024-03-079

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, déclare son intérêt et se retire à 19 h 54.

ATTENDU la politique d'aide aux entreprises en vigueur à la Municipalité;

ATTENDU la demande faite par La Pôtinerie, datée d'octobre 2023, touchant les volets 1 et 3;

ATTENDU QUE cette demande vise le changement de l'enseigne et l'aménagement d'une halte-vélo;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères de la politique;



ATTENDU la recommandation du comité

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité approuve la demande faite par La Pôtinerie pour les volets 1 et 3 de la politique d'aide aux entreprises, pour un montant maximal de 10 000 \$.

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, reprend son siège à 19 h 55.

## 9. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les points suivants sont abordés lors de la période d'informations générales :

- Embauche à la voirie;
- Activités de la persévérance scolaire;
- Activités et réunions de la MRC;
- Régie intermunicipale de protection des incendies de Valcourt;
- Transport collectif;
- Projet d'éolienne.

## 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 20 h 01 et se termine à 20 h 18.

Les points discutés sont les suivants:

- Travaux sur la route du 1<sup>er</sup>-Rang;
- Projet de vélo en libre-service;
- Politique d'aide aux entreprises;
- Travaux au centre communautaire;
- 30<sup>e</sup> anniversaire de la Friperie;
- Parc sur le bord de la rivière;
- Balayage des rues;
- Droit de préemption.

## 11. PAUSE DE LA SÉANCE

2024-03-080

ATTENDU QU'il est 20 h 18 et qu'il reste un point à préciser;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil prenne une pause.

## 12. REPRISE DE LA SÉANCE

2024-03-081

ATTENDU QU'il y a lieu de rouvrir la séance;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil reprenne à 20 h 39.

## RÉSOLUTIONS

### 13.1 Lettre d'entente et contrat - Direction générale par intérim



INITIALES DU MAIRE  
-----  
INITIALES DU  
SEC-TRÉS.

Le point est reporté à une séance ultérieure

#### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-03-082

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, propose la levée de la séance à 20 h 39.

---

Mario Côté  
Maire

---

Stéphanie Deschênes, adjointe à la direction  
en remplacement de Lyne Gaudreau,  
directrice générale et greffière-trésorière